



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	7
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	7

Délibération n° : 2024.07.02/105

Objet : Régie Piscine = modification des tarifs

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence en matière d'entretien et de fonctionnement de la Piscine Intercommunale ;

VU la délibération n° 2024.05.30/087 du 30 Mai 2024 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour modifier les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services intercommunaux ;

VU la délibération n° 2017.06.06/098 portant création de la Régie de Recettes « Piscine » ;

VU la délibération n° 2022.28.04/057 fixant les tarifs de la Régie Piscine à compter du 1^{er} Juin 2022 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour assurer le bon fonctionnement du service, de modifier les tarifs de la régie ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Modifie** les tarifs de la régie piscine à compter du 03 Juillet 2024 comme suit :

Entrées piscine :

	Entrée individuelle	Carte 7 entrées	Carte saison
Enfants (4 à 16 ans)	1,50 €	8,40 €	38,00€
Adultes	2,50 €	16,00 €	60,00 €

Entrées Mini-Golf

Enfants (- de 16 ans)	1,50 €
Adultes	2,50 €

Glaces / Boissons / Confiseries

Cornets de glace	1,50 €
Glaces à l'eau	1,00 €
Boissons	1,50 €
Bouteilles d'eau	1,00 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

.....

Séance du 02 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 Juillet, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 21 Juillet 2024, s'est réuni, à 16h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : Catherine LISTER ; Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Accusé de réception en préfecture
034-200066348-20240702-D1052024-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

Habillement

Maillots de bain	6,00 €
------------------	--------

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Patrick CABROL



Le Président
Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr